AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022135-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022. 135**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents : 28 Votants : 32 Abstentions :0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET : Contrat assurance groupe statutaire. Avenant au contrat initial

Le Président expose

- Que la communauté de communes a, par délibération en date du 1er octobre 2020, décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.
- Que le centre de gestion a communiqué à la communauté de communes les résultats financiers de ce contrat groupe présentés par l'assureur, ces derniers montrant un déséquilibre important .
- **Que pour éviter une résiliation ferme de la part de l'assureur,** le centre de gestion a convenu avec lui que les collectivités qui ont plus de 29 agents affiliés à la CNRACL aient la possibilité de négocier les nouvelles conditions contractuelles qui vont s'appliquer à compter du 1er janvier 2023.

A la suite de la négociation, 3 nouvelles propositions tarifaires ont été émises par l'assureur, avec des taux de 8.95% (pour un taux de remboursement de 100%), de 8.14% (taux de remboursement de 90%) et de 7.33% (taux de remboursement de 80%)

Le conseil, après en avoir délibéré :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022135-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

→ **Autorise le Président à signer l'avenant** au certificat d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG 43 auprès de groupement CNP-Sofaxis qui précise les nouvelles conditions applicables à compter du 1er janvier 2023.

→ **Valide la proposition alternative n°3 à savoir :**

Taux de remboursement des indemnités journalières :80%

Décès **Accident du travail (frais médicaux- indemnités journalières-maladie professionnelle)** **Longue maladie-Longue durée** **Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt** **Maternité, paternité, adoption.**	**7.33%**

Ces nouvelles conditions seront appliquées à compter du 1er janvier 2023.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme